

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-39

Objet : Désignations diverses.

Rapporteur: M. le Maire

Afin de représenter la Ville de Metz, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Daniel PLANCHETTE dans divers organismes extérieurs et établissements scolaires.

Suite à son décès, il y a lieu de pourvoir à son remplacement et procéder à la désignation de représentant(e)s de la Ville de Metz au sein:

- d'une part, des organismes extérieurs suivants :
 - ❖ Ministère de la Défense (conseiller en charge des questions de Défense),
 - ❖ Société Anonyme d'Economie Mixte Locale UEM,
 - ❖ Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Massif du Val de Metz,

- et d'autre part, des établissements scolaires suivants :
 - ❖ Ecole Primaire Château Aumiot,
 - ❖ Ecole Maternelle Le Trimazo,
 - ❖ Collège Jean Rostand,
 - ❖ Lycée Polyvalent Louis de Cormontaigne.

Par ailleurs, il convient également de procéder à la désignation de représentant(e)s pour les groupes scolaires suivants résultant de fusion d'écoles :

- Groupe scolaire de la Seille (école maternelle Au Pommier Rose et école élémentaire de la Seille),
- Groupe scolaire Saint-Eucaire (école maternelle Saint-Eucaire et école élémentaire Saint-Eucaire),
- Groupe scolaire Auguste Prost (école maternelle Cavalier Bleu et école élémentaire Auguste Prost).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L1524-5, L2121-33, L2541-8, L5721-1 et suivants,

VU le Code de l'Education pris notamment en ses articles D411-1 et R421-14,

VU la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

VU les Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, 3 juillet 2014 et 27 novembre 2014 portant désignation de Monsieur Daniel PLANCHETTE au sein de divers organismes extérieurs,

VU les Délibérations du Conseil Municipal en date du 27 avril 2017 et 4 juillet 2019 portant sur la fusion d'écoles maternelles et élémentaires,

VU les dispositions statutaires ou réglementaires propres à différents organismes, associations et autres, commandant à ce que la Ville de Metz soit représentée par des élus ou personnalités élues ou nommées par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le décès de Monsieur Daniel PLANCHETTE,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement et de compléter en conséquence lesdits organismes extérieurs et établissements scolaires,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation de représentant(e)s au sein desdits groupes scolaires issus de la fusion d'écoles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux désignations,

CONSIDERANT la possibilité de procéder à ces désignations au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DIRE** que ces désignations interviendront au scrutin public.
- **DE DESIGNER :**
Mme Christine AGUASCA
Conseiller chargé de correspondance du Ministère pour les questions de Défense.
- **DE DESIGNER :**
M. Jean-Michel TOULOUZE
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale UEM.
- **DE DESIGNER :**
Mme Marylin MOLINET (titulaire)
pour représenter la Ville de Metz au sein du Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Massif du Val de Metz.

- **DE DESIGNER :**
Mme Christine AGUASCA
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole de l'Ecole Primaire Château Aumiot.
- **DE DESIGNER :**
Mme Béatrice AGAMENNONE
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole de l'Ecole Maternelle Le Trimazo.
- **DE DESIGNER :**
Mme Françoise FERRARO (titulaire)
Mme Christine AGUASCA (suppléante)
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand.
- **DE DESIGNER :**
M. Jean-Louis LECOCQ (titulaire)
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration du Lycée Polyvalent Louis de Cormontaigne.
- **DE DESIGNER :**
M. Thomas SCUDERI
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole du Groupe scolaire de la Seille.
- **DE DESIGNER :**
Mme Marie Anne ISLER BEGUIN
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole du Groupe scolaire Saint-Eucaire.
- **DE DESIGNER :**
Mme Catherine MERGEN-MOREL
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole du groupe scolaire Auguste Prost.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

<p>Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de représentants</p>

<p>Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 12</p>
--

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ